

Bachelier en chimie orientation chimie appliquée

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B CHIMIE ANALYTIQUE			
Code	TEHA3B26HAP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sébastien FREREJEAN (sebastien.frerejean@helha.be) Aurélié SEMOULIN (aurelie.semoulin@helha.be)		
Coefficient de pondération		50	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus du bloc 3 des études de bachelier en chimie, finalité Chimie Appliquée.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant d'approfondir ses connaissances pratiques en chimie analytique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
 - 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
 - 2.2 Planifier des activités
 - 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.3 Développer une pensée critique
 - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
 - 4.2 Participer à la démarche qualité
- Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**
 - A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
 - A 5.2 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes
 - A 5.3 Gérer le degré de précision dans les opérations et évaluer l'implication des résultats
 - A 5.4 Évaluer la signification et les conséquences des opérations effectuées
- Compétence A 6 **Respecter les bonnes pratiques de laboratoire de recherche, de développement ou de production**
 - A 6.1 Faire preuve de dextérité manuelle, ordre et propreté
 - A 6.2 Organiser son travail dans le respect des procédures et modes opératoires
 - A 6.3 Mettre en œuvre les mesures de préventions
 - A 6.5 Assurer la traçabilité des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des séances de travaux pratiques, l'étudiant sera capable :

- de réaliser des analyses quantitatives et qualitatives à l'aide des techniques analytiques instrumentales adéquates
- d'utiliser le matériel de laboratoire de chimie analytique de manière appropriée (sans qu'un mode opératoire complet ne soit fourni pour les étapes de calibration, étalonnage,...),
- de respecter les règles de sécurité liées à l'utilisation des produits et des appareillages
- de réaliser un travail rigoureux, organisé, précis et propre dans un temps raisonnable
- d'éliminer correctement les déchets de manipulations, en suivant le schéma général de tri des déchets.
- de tenir un cahier de laboratoire en suivant les règles de rédactions appliquées dans les laboratoires R&D ou QC
- de critiquer les résultats obtenus sur base des notions de justesse, précision, et erreur expérimentales
- de rédiger des rapports scientifiques personnels

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : UE09, UE20

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TEHA3B26HAPA Chimie analytique

50 h / 5 C

Contenu

Détermination de la teneur en caféine dans du café, analyse d'une eau adoucie, analyse des eaux, DSC, dosage de l'eau dans un matériau minéral, dosage des nitrates par électrode sélective, dosage des barbituriques, HPLC, GC-FID, GC-MS, ICP, application des principes de validation d'une méthode, paramétrage d'un titrateur automatique, autres manipulations possibles selon l'évolution du laboratoire.

Démarches d'apprentissage

Réalisation de manipulations (en groupe) sur base de protocoles fournis et d'une préparation personnelle, échange avec le groupe et l'enseignant en cours de manipulation dans le but d'effectuer les choix adéquats, rédaction de rapports.

Dispositifs d'aide à la réussite

Correction du 1er rapport accompagné de commentaires.

Ouvrages de référence

Skoog et West, Chimie Analytique, Ed De Boeck

Supports

Disponibles sur Claroline : syllabi de laboratoire

4. Modalités d'évaluation**Principe**

Evaluation continue du travail au laboratoire (40%) et évaluation des rapports (60%).

Les modalités de la seconde session (60%) seront définies en fonction de la nature de l'échec (travail au laboratoire, rédaction de rapports, présentation orale)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc + Rap	100			Rap	30
Période d'évaluation					Exp	30

Evc = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 8/20, les enseignants peuvent ne pas valider l'UE. Dans ce cas, la note attribuée à l'UE sera NV (non validée).

En cas de note inférieure à 10/20 dans une AA représentant un laboratoire, les enseignants peuvent ne pas valider l'UE. Dans ce cas, la note attribuée à l'UE sera NV (non validée).

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les activités d'apprentissage pour lesquelles il n'a pas obtenu 10/20.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).